

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES JURIDIQUES



ALAIN CERLES
Avocat
à la Cour
Paul Hastings-Paris

Droit bancaire et financier européen

Philippe-Emmanuel Partsch, Larcier, coll. « Europe(s) », 749 pages, 115 euros.

Dans la présentation faite ici même de la première édition de l'ouvrage de Philippe-Emmanuel Partsch, en 2009, étaient saluées l'ampleur et l'ambition de l'entreprise à laquelle s'est attaqué avec succès l'auteur, cette brillante synthèse de l'ensemble du droit bancaire et financier européen ayant nécessité une longue préparation et le recensement d'un très grand nombre de textes faisant de ce droit l'une des branches les plus four-

niees et les plus complexes du droit européen. Il était rappelé que tout destinait Philippe-Emmanuel Partsch à une telle entreprise : successivement référendaire à la Cour de Justice des Communautés européennes (CJCE), auteur d'une thèse sur le droit international privé européen, enseignant en droit bancaire et financier européen à l'Université de Liège et à celle de Luxembourg, enfin auteur de très nombreuses contributions sur l'Union économique et monétaire (UEM).

Depuis, le droit bancaire et financier européen a connu une profonde refonte voire une mutation en réaction à la crise bancaire puis budgétaire qui s'en est suivie, nécessitant la mise en place d'une impressionnante machinerie réglementaire.

Ces bouleversements ont conduit l'auteur à une refonte en profondeur de cette première édition et à sa division en deux tomes.

C'est le tome I qui est publié aujourd'hui consacré, d'une part, au cadre général matériel, institutionnel et prudentiel qui s'applique à tous les secteurs de la finance (banques, marchés et assurances) et, d'autre part, au droit bancaire européen, secteur sur lequel les réformes se sont succédé avec le plus d'intensité.

Après une très longue Introduction, dont il faut recommander la lecture, ce tome I se trouve divisé en deux grandes parties.

La première partie présente le Cadre général de droit matériel et de droit institutionnel applicable à la matière bancaire et financière qui peut être compris et doit être constamment interprété par référence à des normes supérieures

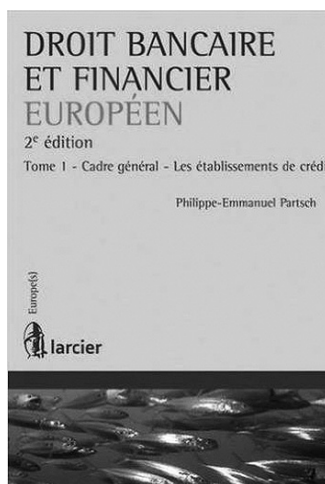
constituées par les dispositions du Traité CE et les principes généraux du droit communautaire. Cette première partie est elle-même divisée en deux titres, l'un consacré au cadre général de droit matériel, le second au cadre du droit institutionnel.

C'est sous le premier de ces titres que sont traitées les questions touchant à la liberté des capitaux, des paiements, des services et d'établissement, cette dernière catégorie visant plus spécialement les succursales et filiales ouvertes dans un État membre par des opérateurs établis dans un autre État membre.

La seconde partie est consacrée en totalité aux établissements de crédit,

qu'il s'agisse de l'accès à l'activité de ces établissements, des conditions d'exercice de leur activité, des contraintes quantitatives de gestion, notamment de respect de ratios et de surveillance prudentielle dans la zone euro avec le Mécanisme de surveillance unique (MSU) et également de l'exercice de la liberté d'établissement et de la libre prestation de services.

Dans cette seconde partie sont également étudiés les problèmes liés aux établissements de crédit en difficul-



tés, qu'il s'agisse de la garantie des dépôts ou du Mécanisme de résolution unique (MRU), sans oublier les règles européennes en vue de la protection des consommateurs.

De même que la précédente édition, l'ouvrage se voulant un outil pédagogique, pratique et didactique est enrichi

par une liste exhaustive des très nombreux arrêts de la CJCE et du TPICE et par une non moins riche bibliographie ainsi que par un index analytique très détaillé en facilitant l'accès. ■

Droit des sûretés et Garanties du crédit

Dominique Legeais, LGDJ, Manuel, 11^e édition, 541 pages, 35 euros.

Il n'y a a priori pas lieu de présenter l'ouvrage de Dominique Legeais Droit des sûretés et Garanties du crédit tant cet ouvrage de référence constitue depuis longtemps un classique indispensable à tout praticien du crédit et du droit des sûretés, qu'il soit juriste de banque ou avocat spécialiste dans ces deux domaines.

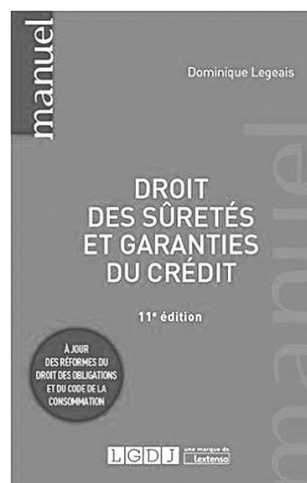
On doit cependant signaler la parution de la 11^e édition, postérieure d'un an à peine de la précédente, témoignant du souci de l'auteur d'une tenue à jour rigoureuse de son ouvrage, pratiquement en continu, ce qui permet à ses lecteurs, y compris les étudiants, d'être assurés de disposer d'un ouvrage à jour de la réglementation et de la jurisprudence les plus récentes.

Il est vrai que l'année 2016 a été riche en innovations ayant une incidence sur le droit des sûretés. On songe plus particulièrement à l'ordonnance du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations, les garanties constituant des contrats soumis au droit commun sous réserve de dispositions spéciales et à l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative au gage des stocks. Cette 11^e édition est à jour de ces réformes et prend en compte les décisions les plus

actuelles de la Cour de cassation telles celles sanctionnant le non-respect du formalisme des articles L. 341-2 et L. 341-3 du Code de la consommation, décisions dont le lecteur trouvera les références dans les très nombreuses notes de bas de page.

L'un des attraits bien connus et appréciés de l'ouvrage tient à la présentation et à l'étude qui est faite de l'ensemble des sûretés tant personnelles que réelles, y compris de celles utilisant la propriété à des fins de garantie mais également au regard critique porté par l'auteur sur notre droit des sûretés. Ainsi regrette-t-il que la réforme réalisée par l'ordonnance du 23 mars 2006, en dépit des modifications qui y ont depuis été apportées, ne réponde que partiellement à l'attente des praticiens et n'ait pas permis de constituer le modèle de référence pour des systèmes étrangers alors que telle était pourtant l'ambition initiale.

Ainsi encore, concernant le gage des stocks, « innovation surprise de l'ordonnance », reste-t-il très critique à l'égard de cette garantie en dépit des récents aménagements de son régime initial, opinion que paraît conforter le succès très mitigé de cette garantie auprès des établissements de crédit. ■



BANQUE & DROIT

18 rue La Fayette
75009 Paris

Fax : 01 48 24 12 97

www.revue-banque.fr

Avis aux lecteurs. Les articles publiés dans Banque & Droit n'expriment que le point de vue de leurs auteurs. Le contenu de ces articles n'engage pas Revue Banque ou la FBF qui n'entendent pas prendre position à leur égard.

La reproduction totale ou partielle des articles publiés dans Banque & Droit, sans accord écrit de la société Revue Banque SARL, est interdite conformément à la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique.

Fondateur : François de Juigny

Directeur de la publication : Valérie Ohannessian

Secrétaire général : Pierre Coustols

Directeur éditorial : Jean-Jacques Daigre

Rédacteur en chef : Élisabeth Coulomb

Secrétariat de rédaction : 1^{er} SR, Alain de Seze (54 17) ; Christine Hauvette (54 10)

Maquette : 1^{er} maquettiste, Emmanuel Gonzalez (54 12) ; Alexandra Démétriadis (54 18)

Comité éditorial : Georges Affaki, *Affaki Avocats*, Thierry Bonneau, *Université Paris II (Panthéon-Assas)* ; Marielle Cohen-Branche, *AMF* ; Gérard Gardella ; Jean-Louis Guillot ; Emmanuel Jouffin, *La Banque Postale* ; Pierre Minor, *Crédit Agricole SA* ; Nicolas Molfessis, *Université Paris II (Panthéon-Assas)* ; Pascale Parquet, *BPCE* ; André Prüm, *Université du Luxembourg* ; Hubert de Vauplane, *Université Paris II (Panthéon-Assas)*.

Comité de lecture : Philippe Arestan, *Crédit Agricole CIB* ; Thierry Bonneau, *Université Paris II (Panthéon-Assas)* ; Alain Cerles, *Paul Hastings-Paris* ; Gérard Gardella ; Jean-Louis Guillot ; Jean-Pierre Mattout, *Kramer Levin Naftalis & Frankel* ; Thierry Samin, *Société Générale* ; Michel Storck, *Faculté de droit de Strasbourg*.

Pour nous contacter, devant chaque numéro, ajouter l'indicatif 01 48 00.

Abonnements : REVUE BANQUE – 18 rue La Fayette 75009 Paris – Pauline Étienne

Tél. : 33(0)1 48 00 54 26 – Fax : 33(0)1 48 00 54 25 – E-mail : service.abonnement@revue-banque.fr

ISSN 1777-5752/CPPAP 0619 T 84972 – Imprimé à Nancy (54) par Bialec – Dépôt légal 4^e trimestre 2016.